

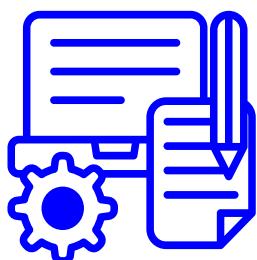
SYNOFF ACTU

JANVIER
2026



LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

DISPONIBILITÉ LES RÈGLES ÉVOLUENT



Le décret n°2025-1169 du 05 décembre 2025 vise à offrir davantage de souplesse dans le recours à la disponibilité pour convenances personnelles et à simplifier la gestion administrative des droits à avancement conservés durant cinq ans en cas d'exercice d'une activité professionnelle en disponibilité.

...

Le traitement des demandes relatives au maintien des droits à avancement sera donc simplifié, contribuant à réduire la charge administrative des services et à sécuriser le processus

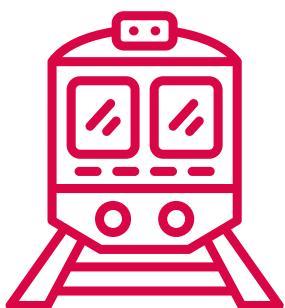


Les principales évolutions apportées par ce texte sont les suivantes :

- **La suppression de l'obligation de réintégration de 18 mois**
Les fonctionnaires sollicitant le renouvellement d'une disponibilité pour convenances personnelles au-delà d'une première période de cinq ans ne sont plus tenus de réintégrer leur administration pendant 18 mois avant un nouveau départ en disponibilité.
- **La fin de la transmission annuelle des justificatifs d'activité permettant à l'agent en disponibilité de conserver ses droits à avancement, remplacée par une obligation unique, au moment de la réintégration.**
L'envoi annuel des justificatifs d'activité nécessaires à la conservation des droits à avancement est supprimé. Désormais, l'agent transmettra les pièces justificatives uniquement lors de sa réintégration. Le traitement des demandes relatives au maintien des droits à avancement sera donc simplifié, contribuant à réduire la charge administrative des services et à sécuriser le processus : plus de perte de droits à avancement liée aux difficultés de communication entre les agents partis à l'extérieur et leur service gestionnaire.

La DGAFP mettra prochainement à disposition des gestionnaires un vademecum explicitant ces évolutions.

RAPPEL SUR ASTREINTE : ENFIN LA PRISE EN COMPTE DES TRAJETS !



Le décret n°2025-1319 du 26 décembre 2025 relatif au décompte du temps de déplacement des agents de la police nationale en cas de rappel sur astreinte prévoit que :

En cas de rappel sur astreinte des personnels relevant de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la sécurité intérieure ou placés sous l'autorité du préfet de police, le temps de trajet aller-retour entre le lieu de résidence de l'agent et le lieu d'intervention est pris en compte forfaitairement à hauteur d'une heure.

SYNERGIE-OFFICIERS se réjouit de cette nouvelle disposition qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

DES NOUVELLES DE L'ENSP



La 30^e promotion : du 5 janvier au 6 février 2026, l'ensemble de la promotion a commencé la période de stage d'adaptation à l'emploi dit « stage cousin ». Cependant, durant cette séquence, à l'exception des officiers stagiaires affectés en CRS, les officiers stagiaires retourneront une semaine à l'ENSP Cannes-écluse par 1/3 de promotion pour participer au stage Gestion de l'Ordre Public (stage « GOP ») en compagnie de la 76^e promotion des commissaires de police. Au total, 407 officiers et 86 commissaires stagiaires seront ainsi formés à la Gestion de l'Ordre Public.

La 31^e promotion : le 5 janvier 2026, les élèves officiers du recrutement externe ainsi que les internes ayant fait le choix d'effectuer la formation en présentiel, étaient de retour à Cannes-Écluse pour la seconde partie des *Approfondissements des Techniques du métier d'Officier de Police axés dans le domaine judiciaire*. Les autres élèves officiers de la promotion poursuivent, quant à eux, leur formation en distanciel dans les services d'investigation.

La 32^e promotion : pour les futurs lauréats de la 32^e promotion, les épreuves d'admissibilité ont débuté le 6 janvier 2026. Cette promotion qui fera son entrée en septembre 2026 sera composée de 457 futurs officiers répartis de la manière suivante :

- 228 postes au titre du concours externe,
- 45 postes au titre du premier concours interne,
- 184 postes au titre du second concours interne.

Toute l'équipe de SYNERGIE-OFFICIERS, très présente à l'ENSP, se charge d'accompagner au mieux l'ensemble de ces jeunes officiers, qui sont l'avenir de notre corps.



IN MÉMORIAM

Jacques AMBLARD, ancien Président de la Section des retraités, nous a quitté le 31 décembre 2025 dans sa 97^e année.

Parisien mais Quercynois de cœur, Jacques, dont la vivacité d'esprit était légendaire, avait eu une longue et riche carrière explorant de nombreux services (aide de camp du PP, sécurité des présidents Giscard, Mitterrand et Chirac, commandant du 16^e arrondissement...).

Particulièrement investi tout au long de sa vie d'actif il avait poursuivi cet investissement après sa retraite et était rapidement devenu président de la section des retraités de SYNERGIE-OFFICIERS. Sa fraîcheur d'esprit et sa bienveillance nous manqueront. Paix à son âme, qu'il repose en paix. L'équipe de Synergie-Officiers adresse à nouveau ses plus sincères condoléances à sa fille ainsi qu'à tous ses proches.

CALENDRIER DES TRAITEMENTS 2026

mois de paie	jour de paiement	mois de paie	jour de paiement
janvier	mercredi 28	juillet	mercredi 29
février	mercredi 25	août	jeudi 27
mars	vendredi 27	septembre	lundi 28
avril	mardi 28	octobre	mercredi 28
mai	mercredi 27	novembre	jeudi 26
juin	vendredi 26	décembre	mardi 22

FLASH ↓ INFO



Les résultats de l'APC de novembre sont parus. Nous félicitons chaleureusement les officiers retenus !

La campagne d'avancement dérogatoire au grade de commandant à compter de 9 ans de titularisation ainsi que celle pour la voie classique (dès 12 ans de titularisation) ont été lancées.

Si le taux de promouvabilité pour cette année n'a pas encore été validé par la DGAFF et donc communiqué par la DRHFS, les travaux ont commencé et chaque délégué demeure à votre disposition pour évoquer votre situation personnelle.

SYNERGIE-OFFICIERS ne manquera pas de vous représenter à chaque strate du dialogue social pour faire valoir vos intérêts.

Une fois les résultats parus, chaque heureux promu sera convoqué pour suivre la formation obligatoire dispensée par l'ENSP Cannes-Écluse avant d'être nommé commandant (dispositif exceptionnel et voie classique) et ce, sur l'une des sessions suivantes :

- Session 1 : du 1^{er} au 5 juin 2026 en présentiel sur le site de Cannes-Écluse suivie du 8 au 12 juin 2026 en distanciel
- Session 2 : du 15 au 19 juin 2026 en présentiel sur le site de Cannes-Écluse suivie du 22 au 26 juin 2026 en distanciel

2025

SYNERGIE-OFFICIERS
vous souhaite une belle
et heureuse année ainsi
qu'à vos proches !

Que 2025 vous apporte
la santé, le bonheur
et la réussite
professionnelle.